

RELEVÉ DE CONCLUSIONS NEGOCIATION PREALABLE DU 13 NOVEMBRE 2009

Par courrier en date du 9 novembre 2009, le SNUipp 40 a informé l'Inspectrice d'académie des Landes d'un préavis de grève prévue pour le 24 novembre 2009.

A cet effet, conformément à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 et au décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, une réunion de négociation préalable a été organisée à l'inspection académique.

Etaient présents :

Administration :

Mme Sonia Francius, Inspectrice d'académie, Mme Marie- France Médard, Secrétaire Générale, Mme Patricia ROUMEGOUX, directrice de cabinet

A titre d'experts : M. Christian Lajus, IEN auprès de Mme l'Inspectrice d'académie, Mme Nicole Berdet, Chef de service SPE, Mme Maryvonne Lacave, adjointe du Chef de service SMOS

Représentants du SNUIPP

M. Philippe Miquel, secrétaire départemental, Mme Cécile Texier, PE, M. Jean- Louis Saubion, PE

A. Motifs ayant conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève

- 1. Manque de postes dans le 1er degré** nécessaires pour faire fonctionner le service public d'éducation dans le département : particulièrement postes de remplaçants et de maîtres spécialisés ;
- 2. Manque de moyens financiers** permettant aux personnels itinérants (RASED, MAI, CPC) d'assurer correctement leurs missions ;
- 3. Multiplication des formalités administratives** à remplir par les personnels du 1er degré et en particulier les directrices et directeurs d'école ;
- 4. Pression hiérarchique accrue** et défiance vis-à-vis de la loyauté et de la conscience professionnelle des personnels ;
- 5. Atteinte au bon fonctionnement du paritarisme** avec la multiplication de décisions prises sans réelle concertation avec les instances paritaires ;
- 6. Non respect du droit syndical** : organisation de réunions d'information syndicale sur le temps de travail ; délivrance d'autorisations d'absence pour congés ou stage syndical.

A noter que ces revendications ont été arrêtées dans le cadre d'une intersyndicale avec le SE/UNSA et le SNUDI/FO, ces deux organisations sollicitées par le SNUipp n'ont pas souhaité mener à terme le dispositif d'alarme sociale et la négociation préalable.

B. Conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations

Madame l'Inspectrice d'académie, dans le cadre des textes réglementaires, a proposé les dates du 10 novembre 2009 et du 11 novembre 2009 aux représentants du personnel.

Les propositions n'ont pas été retenues en raison de l'indisponibilité des représentants du personnel à ces dates, le délai de trois jours prévu par les textes comprenant un jour férié.

Commentaires SNUipp : A savoir que la première date proposée était le mardi à 20h30 et la seconde le 11 novembre, jour férié...

Après un échange, l'Inspectrice d'académie a accepté la date du 13 novembre 2009 à 17h30, date proposée par le SNUipp.

C. Réponses apportées par l'autorité administrative

En préambule, Madame l'Inspectrice d'académie insiste sur l'importance de cette négociation qui ne revêt pas, à ses yeux, un aspect exclusivement formel. Elle souligne l'importance des réunions de concertation avec les représentants du personnel.

Commentaires SNUipp : Pour notre part il est toujours préférable d'échanger lors des commissions paritaires en présence de tous les syndicats représentant les personnels et de l'Inspectrice d'Académie ce qui n'a pas souvent été le cas cette année.

1. Point 1

Point sur les postes :

Madame l'Inspectrice d'académie précise les critères d'attribution académiques qui s'appuient sur une dotation accordée à l'académie par le ministère de l'Éducation nationale puis sur une répartition équitable de cette dotation entre les cinq départements. C'est pourquoi le département des Landes a bénéficié d'une dotation de 32 postes sur les 60 accordés à l'académie de Bordeaux pour accueillir, 561 élèves de plus. A la rentrée 2009, ils n'étaient que 195 élèves de plus : 366 élèves en moins.

De ce fait, la répartition des postes a amélioré le taux d'encadrement de façon notable : 22,82 de moyenne départementale.

L'Inspectrice d'académie fait remarquer que plusieurs écoles se trouvaient, à la rentrée, avec un effectif très réduit par rapport aux objectifs d'encadrement. Cela justifie des suppressions qu'elle n'a pas effectuées à la rentrée de septembre afin de ne pas mettre en difficulté l'organisation des écoles et des familles.

Commentaires SNUipp : Nous avons rappelé qu'il y avait aussi beaucoup de classes très chargées même si le taux d'encadrement de l'école n'est pas au dessus de 25. Et dans un département rural comme le notre il est courant d'avoir à gérer des doubles ou triples niveaux voir plus. L'amélioration du taux d'encadrement est également obtenue en supprimant des postes RASED, en déscolarisant les moins de trois ans, en fermant les postes d'animation pédagogique, en immobilisant des remplaçants...

Point sur le remplacement :

L'Inspectrice d'académie reconnaît les grandes difficultés rencontrées depuis cette rentrée scolaire. Elles sont dues à une **augmentation importante des jours d'absence** :

Pour l'année scolaire 2008/2009 : 37 366 jours d'absence, alors qu'à cette date et après deux mois et demi de classe l'inspection académique note déjà 19 543 jours d'absence signalés.

Une telle situation est très exceptionnelle. La principale cause réside dans l'augmentation des congés prénataux et postnataux : la crise sanitaire a une forte répercussion à ce niveau sur les personnels qui prennent, en tant que personnes à risque, beaucoup plus de précautions.

Commentaires SNUipp : Notre profession peu valorisée se féminise toujours plus, les enseignants nombreux issus du baby boom sont remplacés de jeunes collègues . Les jeunes femmes qui intègrent le métier décident souvent de faire un enfant quand leur situation professionnelle est stable... et elles ont bien raison ! C'est au ministère d'intégrer ces mutations sociologiques en abondant le potentiel de remplacement. D'autre part, la souffrance croissante au travail génère certainement des congés maladies plus importants.

Points sur les personnels RASED :

Concernant les postes spécialisés

L'Inspectrice d'académie rappelle qu'à la rentrée 2009, 18 postes sont demeurés vacants.

Le nombre de personnels retenus pour la formation est identique à celui de 2008/ 2009 soit 11.

L'Inspectrice d'académie, alors coordinatrice de la politique académique pour l'ASH, est à l'initiative de la formation déconcentrée pour le département des Landes. Elle a, de plus, mis en place une **pré-formation** avec tuteurs : 3 personnes sont concernées par ce dispositif : elles sont en poste à Tartas, Aire sur l'Adour et au Peyrouat.

Commentaires SNUipp : Il est évident que la façon dont sont traités les personnels de RASED ces dernières années pousse certains à revenir en classe ou à prendre d'autres types de postes (enseignants référents...). Il faudrait donc donner d'avantage de moyens et de souplesse aux personnels RASED afin de « redorer » leur statut et d'inciter des collègues à postuler sur ces postes. Malheureusement on sait bien que ce n'est pas le projet du gouvernement actuel.

Concernant les signalements d'élèves en difficulté

Les représentants du personnel indiquent que les directeurs d'école, quelque peu résignés, ne signalent plus systématiquement le nombre d'élèves nécessitant un suivi par manque de personnels spécialisés pouvant les prendre en charge. Madame l'Inspectrice insiste sur l'**importance de ces signalements** aux inspecteurs de circonscription pour permettre la **juste évaluation des besoins**.

Concernant les missions des RASED

Après avoir rappelé que le premier pilier de l'enseignant du RASED est le maître de la classe, Madame l'Inspectrice indique que les **missions sont fixées dans un cadre clair et réglementaire** qui doit toujours s'ajuster au contexte de l'école, dans le cadre du projet d'école et sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription.

Commentaires SNUipp : De nombreux collègues du RASED pensent qu'ils sont bloqués par les priorités imposés et pensent ne plus pouvoir remplir leurs missions de prévention (entre autres).Les suppressions de poste et l'avenir sombre tracé par Darcos empêchent ces personnels de travailler sereinement.

2. Point 2

Moyens financiers.

Madame la Secrétaire générale explique les problèmes techniques liés au passage à CHORUS. Le retard est effectif mais rassure sur le paiement des frais engagés par les personnels.

Le SNUIPP indique que les enveloppes sont insuffisantes. Les moyens attribués sont insuffisants pour permettre à l'école d'assurer les missions qu'on lui attribue.

Madame l'Inspectrice précise que compte tenu des moyens contraints, les personnels doivent obligatoirement s'engager dans des projets, validés par les IEN, et pour lesquels les remboursements de frais sont engagés.

Commentaires SNUipp : Les représentants du SNUipp font remarquer l'investissement des personnels itinérants qui se déplacent depuis des mois à leurs propres frais !!! . Il est ahurissant que le système informatique n'ait pas été prêt dès l'arrêt du précédent. Les collègues se retrouvent dans des situations financières catastrophiques qui ne sont pas sans rappeler celles vécues il y a deux ans dans les Landes... De plus les enveloppes ne tiennent pas compte de l'étendue du département !! Le prochain budget prévoit de nouvelles diminutions.

3. Points 3 et 4

Le SNUipp pointe la surcharge de tâches administratives des directeurs d'école : renseignement des tableaux de bord des écoles, tableau des 108 heures, ...dont ils ne comprennent pas toujours la nécessité. Cette surcharge de demande d'informations est perçue comme un manque de confiance, un désir de contrôle....

Madame l'Inspectrice indique que l'administration accorde toute sa confiance aux directeurs d'école et à leurs équipes. Cependant, elle précise que pour piloter le département, elle doit disposer d'un tableau de bord qui lui permet de rendre compte au ministère de la réalisation locale des directives ministérielles. Il doit notamment comporter des indicateurs précis, la pédagogie demeurant au cœur du système.

Elle décide de créer **un groupe de travail** réunissant des IEN, des directeurs d'école et des représentants du personnel, groupe de travail qui engagera une réflexion sur la charge de travail évoquée.

L'Inspectrice d'académie fait savoir que les personnels savent s'adresser à elle, solliciter sa compréhension quand il le faut et obtiennent généralement satisfaction.

Commentaires SNUipp : Nous veillerons à ce que la composition de ce groupe de travail reflète la réalité du département : directeurs de petites et grosses écoles, coordinateurs de RPI, directeurs déchargés et pas déchargés... Nous avons aussi commencé à lister l'étendue du travail et des responsabilités des directeurs : relations parents (réunions APE ...), relations mairies (SIVU...), relations avec la hiérarchie (multitude de tableaux, rappels incessants...), animation des équipes pédagogiques...

4. Point 5

Les représentants du personnel évoquent l'absence de prise en compte de leur point de vue, le peu de concertation, notamment lors de l'application de la circulaire du mouvement.

Madame l'Inspectrice précise qu'elle tient à respecter les textes qui permettent la prise en compte des situations difficiles, y compris celles qui sont présentées par les représentants du personnel.

Elle rappelle, qu'à son initiative, elle réunit régulièrement, hors réunions institutionnelles, les représentants du personnel pour un échange sur le fonctionnement de l'école dans le département.

Elle veillera à l'amélioration des groupes de travail qui fonctionnent déjà.

Commentaires SNUipp : Ce que nous demandons ce n'est pas à être systématiquement rencontrés mais surtout à être entendus dans le cadre des instance paritaires officielles.

5. Point 6

Le SNUipp regrette que les contraintes posées (placer les rencontres hors du temps d'enseignement), limitent les possibilités et réduisent d'un tiers la participation des enseignants.

Madame l'Inspectrice rappelle la loi sur le droit d'accueil. Elle précise qu'aucun élève ne peut voir réduit le temps d'enseignement qui lui est dû. Elle a donc proposé un mode de fonctionnement qui permet aux personnels de remplir leurs obligations professionnelles et d'exercer leurs droits syndicaux.

Commentaires SNUipp : Mme l'Inspectrice souhaiterait aller au delà des textes, les RIS doivent se tenir hors temps scolaire et non pas, comme elle aurait voulu, sur la journée de solidarité.

Elle a posé un cadre qui n'empêche pas les discussions avec les représentants du personnel comme cela a été fait dernièrement.

Les représentants du personnel ont précisé que les temps en matière de droit syndical, doivent être pris en compte et que les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, prendre le temps syndical sur le temps d'enseignement hors élèves.

En conclusion, l'Inspectrice d'académie rassure en précisant bien qu'effectivement le pilotage des services de l'Education dans le département des Landes tient compte et continuera à tenir compte des textes réglementaires.

Cette réunion de négociation a permis un échange nourri et s'est achevée à 20 heures.

La délégation du SNUipp a été reçue pendant plus de deux heures. La démarche n'a pas été inutile puisque quelques avancées ont été obtenues : réunion d'un groupe de travail pour « desserrer » la pression administrative, élargissement des possibilités de prise en compte des horaires d'information syndicale. De nombreux problèmes étant d'origine budgétaire, le SNUipp maintient son mot d'ordre de grève du 24 novembre pour exiger d'autres choix et d'autres ambitions pour l'école et ses personnels.